

Santé humaine, zones humides et cadre d'action de Hyōgo

Paul OUEDRAOGO
Conseiller Principal Afrique
Secrétariat de la Convention Ramsar
Suisse

Résumé

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et leurs partenaires sont heureux de vous annoncer la tenue de la prochaine École d'été en évaluation environnementale, à Lomé (Togo), du 3 au 8 juin 2013.

Cette formation est destinée aux cadres (experts en évaluation environnementale, gestionnaires des ressources naturelles, enseignants et chercheurs, agents de l'administration publique, acteurs de la société civile, etc.), originaires de pays francophones. Les formateurs qui dispenseront les cours sont des universitaires, des gestionnaires de projets et des praticiens de notoriété internationale. Cette 17e édition de l'École d'été portera sur le thème : « L'analyse du risque dans les processus d'évaluation environnementale : approches, méthodes et traitement de l'information ».

Le Secrétariat (l'équipe Afrique) est en train d'assister techniquement et scientifiquement l'IFDD et le SIFEE dans la préparation et la tenue de cet événement. J'interviendrai juste avant la fin de l'école d'été sur le thème « Santé humaine, zones humides et cadre d'action de Hyōgo ». Mon but est de présenter et d'expliquer la Résolution XI.12 sur les zones humides et la santé. Le cadre d'action de Hyōgo sera également présenté.

Conformément à la Résolution XI.12, les conseils du Secrétariat à l'IFDD, au SIFEE et aux participants à l'école d'été seront les suivants :

- L'adoption de l'approche par écosystème de la santé dans les zones humides et leurs bassins versants avec des méthodologies et actions intégrées à travers les secteurs concernés (p. ex., santé humaine, gestion des espèces sauvages et agriculture) afin d'apporter les avantages de la santé à tous; de chercher à garantir que toutes les mesures de prévention et de lutte contre les maladies soient mises en place dans le respect des principes d'utilisation rationnelle; et de faciliter le dialogue entre différents secteurs de la santé, par l'intermédiaire des Comités nationaux Ramsar ou d'autres mécanismes pertinents lorsqu'il n'existe pas de structures de ce type.
- Poursuivre la collecte des données et des informations sur les avantages particuliers en matière de santé, que les usagers des zones humides, le bétail, l'agriculture et les espèces sauvages peuvent tirer de la gestion efficace des services écosystémiques des zones humides et sur leurs conséquences pour la réduction de la pauvreté, les moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire qui apportent à leur tour des avantages spécifiques en matière de santé.
- Clarifier la définition de « zone humide en bonne santé » en reconnaissant ainsi la nécessité de comprendre les interactions complexes au sein des zones humides comme fondement d'une bonne prise de décisions en matière de gestion des paysages et des zones humides et de maintien des caractéristiques écologiques.
- Discuter avec les évaluateurs sur les mécanismes stratégiques pour faire en sorte que les coûts et avantages pour la santé soient dûment inscrits dans les modèles économiques qui cherchent à valoriser les contributions de la gestion des zones humides à la santé et au bien-être humains et d'identifier et rassembler des techniques pour évaluer les résultats des décisions de gestion des zones humides sur la santé, notant que ces mécanismes stratégiques appropriés impliqueront nécessairement des secteurs gouvernementaux pour lesquels ces évaluations sont plus communément entreprises.
- Discuter avec les évaluateurs afin d'identifier et de rassembler, à partir de sources spécialisées (comme le mentionne la Res-XI-12) :
 - I. des indicateurs des relations entre les services écosystémiques des zones humides et la santé en mettant particulièrement l'accent sur la définition d'indicateurs d'alerte rapide pour l'émergence ou la réémergence de maladies et les maladies persistantes et endémiques des personnes, du bétail ou des animaux sauvages associés aux zones humides;
 - II. des orientations sur les conséquences pour la santé de la perturbation des services écosystémiques, de façon que le secteur de la santé puisse participer plus efficacement à la planification et à la prise de décisions relatives aux zones humides et à leurs bassins versants;
 - III. des orientations, pour les administrateurs des zones humides, sur la conduite dans les zones humides d'études d'impact sur la santé humaine et animale (en établissant des protocoles d'étude d'impact qui examinent en particulier la santé, pour les éléments qui sont actuellement relativement négligés dans les procédures de gestion des zones humides, y compris l'importance des espèces envahissantes et des agents pathogènes; la prévention de l'émergence ou de la réémergence des maladies; en tenant compte des moyens d'existence, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la santé; ainsi que de compromis éventuels entre les services écosystémiques et la santé); et
 - IV. des orientations sur la santé humaine pour les administrateurs des zones humides afin qu'ils puissent fournir une contribution relative aux zones humides a) aux évaluations du fardeau des maladies (p. ex., mesures comparatives de l'écart entre un état de santé donné pour une population et une situation

idéale où la population entière vit jusqu'à un âge avancé, à l'abri des maladies et des infirmités); b) aux évaluations communautaires de santé (où les communautés elles-mêmes conduisent les évaluations des problèmes de santé qui, à leurs yeux, méritent la plus grande attention); et c) à l'engagement des communautés et des parties prenantes concernant les questions de santé.

- Encourager les évaluateurs à adopter une approche par écosystème des questions de santé qui touchent les zones humides et leurs bassins versants.
- À travers des travaux de groupes, demander aux évaluateurs de proposer le contenu d'un programme de gestion des risques dans les zones humides à l'échelle d'un bassin versant et les bonnes pratiques connues.